

L'AD-PA reçue par la Ministre Camille Galliard-Minier

L'AD-PA adresse ses sincères remerciements à Madame Camille Galliard-Minier, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, pour son accueil et son écoute attentive lors de l'entretien accordé à notre délégation aujourd'hui.

Une vision politique ambitieuse pour l'autonomie et la dignité

À cette occasion, l'AD-PA a présenté sa vision politique, résumée dans sa plateforme « [Cessons de maltraiter les vieux et ceux qui les accompagnent](#) ». L'association a réaffirmé la nécessité de politiques publiques plus audacieuses et respectueuses, destinées à améliorer le quotidien des personnes âgées et à soutenir les professionnels du secteur, en engageant les moyens nécessaires à l'exercice de la pleine citoyenneté des plus vulnérables de notre pays. La transition démographique ne doit en aucun cas être appréhendée comme un mur, mais comme une question sur notre devenir à laquelle des réponses concrètes doivent être apportées.

Le Plan Grand Âge : une attente forte

L'AD-PA a réitéré son soutien au Plan Grand Âge, à condition que celui-ci réponde aux attentes des Français, telles qu'exprimées dans les trois défis majeurs du [Baromètre de l'Observatoire Seniors et Société](#). L'AD-PA se tient prête à contribuer activement au plan Grand Âge, afin d'offrir aux directeurs d'établissements et services les garanties et la visibilité nécessaires à leur exercice.

Urgences du secteur : des pressions à lever

Deux sujets critiques ont été portés à l'attention de la Ministre :

- **Les difficultés liées à la réforme des services autonomie** : L'AD-PA a alerté sur les obstacles persistants dans la mise en œuvre de cette réforme, notamment en raison de la rigidité des modalités de rapprochement entre les SAAD et les SSIAD. Un soutien financier renforcé et une implication accrue des Conseils départementaux sont indispensables pour en assurer le succès
- **La pression financière sur les directeurs** : L'association a appelé à alléger les pressions exercées sur les directeurs d'établissements par les services déconcentrés. L'AD-PA rappelle que le métier de directeur ne saurait se réduire à une fonction purement gestionnaire. Elle propose ainsi, en première intention, d'assouplir le dispositif de modulation des forfaits, en abaissant le seuil minimal de taux d'occupation de 95 % à 90 % [source : [Évolution des taux d'occupation nationaux – chiffres CNSA](#)], et en intégrant les moyennes départementales lorsqu'elles sont inférieures à 90 %.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :
LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/

Par ailleurs, l'AD-PA restera vigilante quant à la reprise exceptionnelle des excédents soins et à l'attribution du fonds d'urgence, qui ne doit pas être systématiquement conditionnée à des plans de redressement drastiques.

Rendez-vous à l'Agora du Grand Âge

L'AD-PA souligne l'importance d'une mobilisation collective pour défendre les droits des personnes âgées et des professionnels du secteur. À cet effet, elle invite tous les acteurs concernés à participer à l'Agora du Grand Âge, qui se tiendra du 17 au 19 juin 2026 à Lille. Pour découvrir le programme et vous inscrire : <https://fnaqpa.fr/agora-du-grand-age/>

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Eric FREGONA